

# OUVERTURE D'UNE RÉSIDENCE ACCOMPAGNÉE À LONGVIC

En plein cœur de ville, des logements privés dans un cadre semi-collectif



Champmol Habitat est une association agréée intermédiation et gestion locative sociale. Elle est spécialisée dans l'accès au logement des personnes souffrant de troubles psychiques.

1 Boulevard Chanoine Kir - 21000 DIJON - 03 80 42 48 89

Champmol Habitat propose à la location **neuf logements indépendants** du studio au T1 bis à partir du 1er juillet 2017. Les appartements - situés au 2 route de Dijon, 21 600 Longvic - appartiennent à un ensemble immobilier **au cœur d'un quartier résidentiel, et proche de tous services** (mairie, médiathèque, ligne Divia 6 à 500m, commerces à proximité).

## UN LOGEMENT AUTONOME DANS UN CADRE RASSURANT

Les neufs logements proposés sont un compromis entre le besoin d'autonomie et le besoin de se sentir en sécurité. Cette structure alternative accueillera de façon pérenne des femmes et des hommes souffrant de troubles psychiques stabilisés et qui ne nécessitent pas de prise en charge par un établissement sanitaire, médico-social ou social.

L'objectif est d'offrir un cadre convivial et porteur de sens où chacun pourra rétablir des liens sociaux, culturels, affectifs, et être des citoyens insérés dans la communauté. Une équipe est présente pour vous accompagner dans le cadre de votre projet de vie, et pour conforter le rétablissement et l'autonomie.

La résidence proposera :

✚ une présence rassurante et aidante dans les actes de la vie quotidienne, une maîtresse de maison sera présente sur les lieux 5 jours sur 7.

✚ des animations collectives visant à une pleine insertion dans la cité et le développement des habiletés techniques et sociales.

Un appartement situé dans le bâtiment est prévu **pour se retrouver au quotidien, rompre l'isolement et accueillir certaines activités**. Il permettra le temps d'un café, d'une atelier proposé par l'équipe de la résidence de tisser du lien social et de partager les envies, et les difficultés de chacun.

## LES APPARTEMENTS PROPOSÉS

Les logements indépendants proposés à la location sont en cours de rénovation.

Chaque logement disposera :

- ✚ d'un espace de vie permettant les activités domestiques habituelles,
- ✚ d'une kitchenette ,
- ✚ d'une salle de bains (baignoire et lavabo) et de w.-c.

Les logements seront proposés sur deux entrées dans le bâtiment. Sur l'entrée C,

- ✚ 4 studios de 20 m<sup>2</sup> situés au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> étage.

Sur l'entrée D,

- ✚ 2 studios de 20 m<sup>2</sup> situés au RDC et au 2<sup>nd</sup> étage.
- ✚ 1 type 1 de 30m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage
- ✚ 2 Type 1 de 40 m<sup>2</sup> situés au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>nd</sup> étage



### QUI PEUT POSTULER ?

Toute personne souffrant de troubles psychiques et souhaitant volontairement intégrer cette structure qui combine à la fois « temps collectifs » et « vie privée individuelle ». La résidence n'est pas un établissement médico-social et ne nécessite donc pas d'orientation par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La durée du séjour n'est pas limitée même si l'objectif à terme reste la possibilité de vivre dans un appartement « ordinaire ».

### LES CRITÈRES D'ADMISSION

- ↳ La **volonté** d'adhérer au projet de la résidence, l'envie de progresser pour vivre de manière la plus autonome possible,
- ↳ Une **autonomie suffisante** pour évoluer en logement et qui pourra être soutenue par l'accompagnement proposé,
- ↳ Un **suivi médical obligatoire** et préalablement défini (médecin psychiatre et médecin généraliste),

↳ Le logement est adapté à une **personne seule**, le projet est destiné en priorité à des personnes isolées, la démarche de couple (ou de colocation) ne correspond pas au projet de vie ici proposé.

↳ Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés.

### LA PROCÉDURE D'ADMISSION

Un dossier de candidature doit être rempli et envoyé au siège social de l'association Champmol Habitat ou par mail. Cette demande sera étudiée en Commission d'admission. Un entretien destiné à évaluer votre situation pourra vous être proposé.

Après l'étude de l'ensemble des demandes par la Commission, une réponse vous sera apportée. Si cette dernière est favorable, votre entrée en logement sera programmée avec Champmol Habitat et l'équipe de la Résidence.

Si la durée de séjour n'est pas limitée dans le temps, les logements sont un tremplin vers des logements autonomes. Aussi, une liste d'attente est constituée, pour permettre des entrées régulières en logement.

## Redevance mensuelle de 428€ pour un studio Ouverte à l'allocation logement

Les résidents devront s'acquitter d'une redevance locative, comprenant le loyer, les charges collectives, une provision pour risque locatif, une participation à l'accompagnement en logement.

Appartement 20 m<sup>2</sup> : 428€ / Appartement 30 m<sup>2</sup> : 500 € / Appartement 40 m<sup>2</sup> : 518 €

## DOSSIER DE CANDIDATURES ET INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire et candidater à cette résidence, vous devez constituer un dossier composé :

- d'un volet exposant vos motivations pour le projet,
- d'un volet à remplir par le médecin psychiatre référent,
- d'un volet à remplir par la famille ou proche aidant, le cas échéant,

**Merci de transmettre dûment complétés les dossiers de candidatures à l'association par mail**

**[champmolhabitataccompagne@chlcdijon.fr](mailto:champmolhabitataccompagne@chlcdijon.fr)**

Ou par voie postale : Avec la mention « CONFIDENTIEL »

Champmol Habitat - 1 Boulevard Chanoine Kir - 21000 DIJON